

Mercredi 6 novembre 2024

Tourisme



(Photo gracieuseté - TACT Conseil)

Une première mondiale pour la région

L'Abitibi-Témiscamingue réalisera une première mondiale en accueillant le tout premier Pôle d'innovation en tourisme régénératif, un modèle basé sur la reconversion d'anciens sites impactés par des opérations industrielles en lieux touristiques durables. En raison du caractère singulier et audacieux de ce projet, les trois organisations qui en sont responsables, Tourisme Abitibi-Témiscamingue (TAT), le MT Lab et le Centre mondial d'excellence des destinations (CED), ont été invitées par l'Organisation des Nations Unies à présenter celui-ci à la COP16 à Cali, en Colombie.

Le Pôle sera implanté en Abitibi-Témiscamingue, mais il servira également de vitrine pour les autres régions du Québec et du reste de la planète souhaitant développer des pratiques touristiques innovantes et écoresponsables. De l'avis des trois organisations, ce projet pionnier démontre comment une région dite « ressources » comme l'Abitibi-Témiscamingue peut préserver ses écosystèmes tout en réinventant le tourisme et en assurant des retombées positives pour les communautés. Les entreprises, startups et autres organisations sont d'ailleurs invitées à soumettre dès maintenant des projets innovants en tourisme régénératif.

Lisez le communiqué



Main-d'oeuvre et immigration



(Photo Pixabay - Utilisation gratuite)

Hausse du salaire médian

À compter du 8 novembre 2024, le salaire horaire médian pour le traitement haut salaire du programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) passera de 27,47 \$ à 32,96 \$.

Cette modification salariale de 5,49 \$, soit une augmentation de 20 %, n'a aucun effet rétroactif sur les demandes déjà soumises ou sur les TET déjà présents sur les lieux de travail. Cependant, pour les nouveaux dossiers, les employeurs qui recourent à des TET devront offrir un salaire horaire égal ou supérieur à 32,96 \$ s'ils souhaitent répondre aux exigences du volet haut salaire du programme.

Le volet haut salaire offre quelques avantages aux employeurs par rapport à celui du bas salaire (moins de 32,96 \$ l'heure):

- Exemption de l'obligation de payer le billet d'avion aller-retour du travailleur
- Exemption de se soumettre à la limitation (calcul du ratio) du nombre de TET sur le lieu de travail
- Possibilité de demander un permis de travail ouvert pour le conjoint du demandeur principal
- Possibilité de demander une durée de 36 mois dans les contrats de travail
- Durée de traitement des dossiers légèrement plus rapide

Si vous souhaitez demeurer dans le volet haut salaire, nous vous invitons à ajuster les salaires de vos candidats dont les dossiers n'ont pas encore été déposés auprès des instances gouvernementales. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un de nos conseillers, au info@cldrn.ca, au **819 762-0142** ou directement [en ligne](#).

Pour de plus amples informations



Développement des entreprises

Besoin d'un coup de pouce ?

Saviez-vous que le CLD Rouyn-Noranda peut financer vos projets de différentes façons? Que ce soit pour démarrer une entreprise, acquérir une entreprise, développer un projet d'expansion, de

transformation ou d'amélioration ou encore procéder au transfert d'une entreprise (relève), nous avons les outils qu'il vous faut pour combler vos besoins en fonds de roulement et couvrir une partie de vos dépenses en capital, et ce, à des taux compétitifs.

Saviez-vous également que le CLD Rouyn-Noranda peut vous accompagner à travers tout le processus pour obtenir un soutien financier? En compagnie d'un de nos conseillers, les formulaires n'auront plus de secrets pour vous!

[Explorez nos outils de financement](#)



Développement des entreprises



(Photo Pixabay - Utilisation gratuite)

Les cinq étapes du repreneuriat

Acquérir une entreprise existante peut représenter un excellent moyen de se lancer en affaires et de contribuer à l'économie locale sans devoir partir de zéro, tout en poursuivant une mission déjà établie. Cependant, la transition demande une planification minutieuse. Notre plus récent article de blogue vous propose cinq étapes clés pour accroître les chances de réussir cette opération de repreneuriat.

[Consultez l'article](#)



Développement des entreprises

Chefs de file

Québec



ADDELO

IC

CLD CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ROUYN-NORANDA

Êtes-vous un chef de file ?

Vous souhaitez consolider vos opérations ou développer des projets innovants, mais vous êtes freinés par des impératifs techniques ou par le manque de personnel? Informez-vous sur l'initiative *Chefs de file*. Pendant quatre mois consécutifs, vous pourriez ainsi bénéficier de 80 heures d'accompagnement par des experts (mandat d'une valeur de 20 000 \$) dans des domaines tels que la commercialisation et l'optimisation des ventes; la transformation numérique; les ressources humaines; l'optimisation des opérations; l'alignement stratégique et le plan de croissance; la stratégie de financement; le transfert d'entreprise et bien plus!

Pour être admissible à l'initiative *Chefs de file*, votre entreprise doit répondre aux critères suivants :

- Être une entreprise à but lucratif ou d'économie sociale (OBNL, coopérative, etc.)
- Être établie dans une municipalité locale de moins de 55 000 habitants
- Contribuer de manière significative au dynamisme de sa collectivité
- Avoir un chiffre d'affaires annuel qui n'excède pas 2 M \$
- Avoir trois employés ou plus à temps plein (ou équivalent temps plein sur une base annuelle)
- Être référée par le service de développement économique local de sa MRC

Seulement trois entreprises pourront bénéficier de cette initiative, qui doit prendre fin le 31 mars 2025.

En savoir plus



Suivez le CLD RN sur le web



Suivez Tourisme Rouyn-Noranda sur le web

